

## Publications

# L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

COUR DES COMPTES | 12.04.2016

La Cour des comptes rend public, le 12 avril 2016, un rapport sur la gestion de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) pour les exercices 2008 à 2013 (avec actualisation en 2014). Structure publique chargée de trouver et de mettre en œuvre des solutions de gestion de long terme sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs du territoire français, l'Andra a vu son positionnement et ses missions renforcés en 2006, en devenant le maître d'ouvrage du projet de grande ampleur de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo). Les défis liés à cette mutation ont été globalement relevés avec succès. L'Andra a su faire face à une très forte augmentation de ses effectifs, sa gestion est équilibrée et prudente, et sa situation financière saine. La gouvernance du projet Cigéo mériterait toutefois d'être renouvelée du fait de difficultés de dialogue entre l'agence et les producteurs de déchets nucléaires. La Cour formule six recommandations.



## Rapport

[Lire le document \(PDF - 2 MB\)](#)

[VOIR LES 3 RÉPONSES ASSOCIÉES](#) +

## À lire aussi

Les autres publications qui pourraient vous intéresser :



COUR DES COMPTES | 22.07.2020

## Les dispositifs de l'État en faveur des salariés des entreprises en difficulté



COUR DES COMPTES | 16.07.2020

## La gestion de Pôle emploi, dix ans après sa création



COUR DES COMPTES | 09.07.2020

## La filière EPR